



**TRAVAILLEUR SOCIO EDUCATIF
CSAPA-SUAL-DETENTION**

PRP-GRH-0223
Version 06

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

<p>Rédaction : A. RICHARD Cadre soignant assistant du chef de pôle I. POUSSIER Cadre Administrative de Pôle</p>	<p>Vérification : B. ROLLAND Chef de Pôle MOPHA F. BOISSIE Cadre Supérieur de santé FF</p>	<p>Validation : V. BERICHEL, Coordonnateur Général des Soins</p>
--	---	---

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	TRAVAILLEUR SOCIOÉDUCATIF
Emploi	ÉDUCATEUR SPECIALISÉ
Métier	ÉDUCATEUR SPECIALISÉ
% Temps	100 %

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le travailleur socioéducatif est placé :

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur et, par délégation du directeur, du coordonnateur général des soins et des cadres soignants assistants du chef du pôle. Il exerce sous l'autorité directe de la cadre de santé qui coordonne l'activité de l'unité. Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de l'accompagnement.
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle, du médecin responsable du CSAPA-SUAL-DETENTION et du médecin Addictologue responsable du plateau de soins médiatisés.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : 100 %
- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : 9h-17h modulable (8h -19h) en fonction des nécessités cliniques et/ou des nécessités de service.
- Repos : samedi/dimanche et jours fériés.
- Congés pris dans le respect des règles institutionnelles et de l'organisation du service.

**TRAVAILLEUR SOCIO EDUCATIF
CSAPA-SUAL-DETENTION**

PRP-GRH-0223
Version 06

Date d'application :
01/12/2023

Pôle MOPHA

4. AFFECTATION

POLE : MOPHA (Médecine – Odontologie – Pharmacie – Addictologie)
Centre de Responsabilité: CR 0252 – Service CSAPA-SUAL-DETENTION
Unité : CSAPA-SUAL-DETENTION
Unité fonctionnelle : 2006

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

L'éducateur du CSAPA exerce sa mission au sein de la Maison d'Arrêt de Lyon Corbas, 40 boulevard des nations, 69960 CORBAS et à l'EPM de Meyzieu. Il/ elle peut être appelée à des missions spécifiques et des déplacements à l'hôpital du Vinatier.

Le CSAPA-SUAL-DETENTION (Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) « référent prison » est une structure médicosociale implantée au sein du bâtiment des USN (Unités sanitaires) à la maison d'arrêt de Lyon- Corbas. Il est rattaché au service universitaire d'addictologie de Lyon (SUAL CH-V) du pôle MOPHA (Médecine-Odontologie-Pharmacie –Addictologie)

Dans la perspective de la préparation à la sortie de ses usagers, ce centre propose des accompagnements individuels et/ou groupaux, aux femmes et hommes détenus (es) en difficulté avec l'usage de substances psychoactives et conduites addictives. Ce travail s'articule étroitement avec les structures du secteur spécialisées en addictologie et en soins somatiques, ainsi que des structures de l'action sociale.

L'équipe se compose de :

- 0,6 ETP médical : (PH Addictologue-Internes)
- 1 ETP de cadre de santé
- 1 ETP Infirmier
- 1 ETP d'éducateur spécialisé
- 2 ETP de psychologue
- 1 ETP de secrétaire
- 1 ETP TSE
- 1 ETP IPA

Les missions du CSAPA s'articulent autour de trois axes.

- L'accueil des personnes, l'évaluation de leurs comportements d'usage et leur orientation vers un accompagnement adapté à leur problématique.



**TRAVAILLEUR SOCIO EDUCATIF
CSAPA-SUAL-DETENTION**

PRP-GRH-0223

Version 06

Date d'application :

01/12/2023

Pôle MOPHA

- Accompagnement médical de sevrage.
- L'accompagnement individuel et groupal des personnes concernées par son action dans la perspective de leur préparation à la sortie : de la mobilisation de leurs ressources à la mise en œuvre concrète d'un projet d'accès aux soins et de réinsertion sociale.
- L'information des personnes concernées pour une Réduction Des Risques et des dommages liés aux usages de produits psychoactifs.

Les accompagnements médicaux, infirmiers, psychologiques et socio-éducatifs, s'exercent avec le libre consentement de la personne. Dans le respect de la loi du 31 décembre 1970, l'anonymisation de ses données est rendue possible pour tout usager qui le souhaite.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le travailleur socioéducatif accompagne les usagers dans la co-construction et la mise en œuvre d'un projet de sortie pour leur accès aux soins et leur insertion sociale après leur libération.

L'activité auprès des usagers comporte un accompagnement socioéducatif, des actions de prévention et d'information et la participation active à des actions spécifiques décidées de façon institutionnelle.

Le travailleur socioéducatif du CSAPA est amené à participer aux actions de santé publique dont est chargée cette structure (recherche et études). De plus, comme tous les professionnels du centre, il peut être amené à s'impliquer dans des actions transversales, notamment administratives, et nécessaires au fonctionnement de la structure.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

- Assurer l'accueil, l'évaluation et l'orientation des personnes orientées vers les accompagnements proposés par le CSAPA, en coordination avec les autres professionnels de la structure.
- Inscrire l'accompagnement socioéducatif de l'utilisateur dans la prise en compte de la globalité de sa problématique : addictions et difficulté d'insertion sociales (asocialité, situation pénale, accès : aux droits, à l'emploi et à l'hébergement). Accompagnement qui s'inscrit dans le parcours de la personne concernée et qui prend en compte sa situation d'avant l'incarcération, durant la détention et après la sortie.
- Assurer un accompagnement socio-éducatif pour favoriser l'émergence d'une demande de prise en charge spécialisée chez la personne détenue confrontée à une problématique addictive.
- Favoriser l'auto-évaluation par l'utilisateur de ses fragilités et de ses ressources.
- Travailler au développement et au renforcement des habiletés sociales de l'utilisateur.

**TRAVAILLEUR SOCIO EDUCATIF
CSAPA-SUAL-DETENTION**

PRP-GRH-0223

Version 06

Date d'application :

01/12/2023

Pôle MOPHA

- Favoriser chez l'utilisateur un travail de mentalisation sur ses comportements addictifs, ses comportements sociaux et ses comportements délictueux.
- Favoriser l'adhésion de l'utilisateur à la co-construction d'un projet de sortie : recours et accès au soin et insertion sociale.
- Accompagner l'utilisateur dans son accès aux droits sociaux: assurance maladie, CSS etc. ...
- Organiser avec l'utilisateur et les partenaires la mise en œuvre concrète d'un projet de sortie.
- Participer aux congrès et colloques
- Orienter vers les unités sanitaires les usagers présentant des comorbidités et veiller à la cohérence de leur prise en charge avec l'ensemble des intervenants, en relation avec le secteur social, le secteur spécialisé associatif ou public et le secteur sanitaire.
- Participer à l'organisation de la prise en charge post carcérale des usagers.
- Participer à la création et à la coordination d'activités groupales.
- Prendre la responsabilité, à tour de rôle, du Programme de Mobilisation pour favoriser l'Accès aux Soins
- Co-animer la Consultation Jeunes Consommateurs à l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Meyzieu.
- Organiser et co-animer le « Groupe Sortants ».
- Concevoir, coordonner des actions de prévention primaire secondaire et tertiaire auprès de public usagers de produits psychotropes et y participer.
- Participer aux actions de formation conçues et animées par le CSAPA : en direction d'autres professionnels du pôle ou de l'administration pénitentiaire.
- Travailler au renforcement du réseau partenarial.
- Participer à la rédaction du rapport d'activité annuel du CSAPA et à tout rapport des missions dont est chargée cette structure.
- Participer aux études menées par le CSAPA auprès de la population carcérale.
- Participer au fonctionnement matériel de la structure en cas de nécessité : gestion de la file active.
- Décliner dans le cadre de sa fonction et sa structure les aspects politiques du projet de pôle.
- Etre en lien avec les équipes des unités sanitaires et des différents partenaires dont l'administration pénitentiaire, les SPIP...
- Veiller au respect des objectifs du pôle.
- Développer une vision institutionnelle dans le cadre de la dynamique de pôle.

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Savoir travailler en équipe pluri-professionnelle : psychologues, médecins et Infirmiers
- Faire preuve de rigueur professionnelle, de diplomatie et d'adaptabilité.
- Connaître et cerner les limites de son action et, au besoin, réorienter les usagers vers les structures adaptées à leurs problématiques.

**TRAVAILLEUR SOCIO EDUCATIF
CSAPA-SUAL-DETENTION****PRP-GRH-0223**
Version 06Date d'application :
01/12/2023**Pôle MOPHA**

- Montrer ouverture d'esprit et créativité.
- Être en capacité d'animer des groupes.
- Avoir de très bonnes capacités rédactionnelles.
- Respecter les droits et devoirs inhérents à la Fonction Publique Hospitalière et ceux liés à l'exercice en prison.
- Promouvoir et inscrire son action dans la politique générale de l'établissement.

8.1. Diplôme requis

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé ou de travailleur socio-éducatif

8.2. Expérience professionnelle

Une expérience professionnelle dans le champ des addictions et de la déviance sociale est souhaitée

8.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaître (ou se former à) la clinique des sujets addictifs et des personnes délinquantes.
- Connaître le milieu pénitentiaire ou vouloir y exercer et accepter les contraintes que ce milieu exerce sur la pratique professionnelle.
- Connaître et actualiser sa connaissance des politiques de prévention et de soins dans le domaine des addictions.
- Connaître (ou se former aux) les applications informatiques nécessaires aux fonctions de gestion et de rédaction.